



Revue africaine



NOTICE

sur

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-CH.

(7^e article. Voir les n^{os} 32, 34, 35, 36, 37-38 et 39)

On distinguait, dans l'infanterie de la légion romaine, diverses espèces de troupes. Comme les noms de ces corps spéciaux se reproduiront parfois dans le cours de ce travail, nous citerons les principaux d'entr'eux, c'est-à-dire ceux qui sont le plus généralement connus.

Les *Leviter Armati*, soldats armés à la légère : sans doute, infanterie légère et en remplissant les fonctions ; répandue sur le front et les ailes de l'armée, attaquant et harcelant l'ennemi, etc. (1).

Les *Principes*, soldats qui combattaient au premier rang (2).

(1) Voir, à la fin du présent § (II), quelques particularités relatives à l'armée (romaine).

(2) Les *Principes*, corps de fantassins pesamment armés, formaient le second des trois corps dont était originairement composée la légion. On suppose, d'après leur nom, que, dans les premiers temps de Rome, les *principes*, dans l'ordre de bataille, étaient placés en première ligne ; mais, subséquemment, on les fit passer en seconde ligne, entre les *hastati* et les *triarii*, et ils continuèrent à occuper cette position jusque vers les derniers temps de la République ; alors s'introduisit la coutume de ranger l'armée par cohortes ; ce qui fit disparaître ces vieilles distinctions de *hastati*, *principes*, *triarii*, et réduisit tous les soldats de la légion à l'uniformité de rang et d'équipement.

Les *Hastarii*. Hastaires, ou *Hastati*, Hastats. « *Hastati hi milites sunt dicti quod hastis pugnarent* » (Pancirole), — ce qui n'est pas une définition. — Les *Hastaires* ou *Hastats*, soldats de grosse infanterie légionnaire, institués par Romulus, avaient pour armes : une haste (*hasta*, — d'où leur nom) (1), une épée courte, deux javelots, un grand bouclier quadrangulaire, une petite cuirasse ou espèce de garde-cœur d'une palme carrée (0,23 c.), un casque d'airain surmonté de trois grandes plumes rouges ou noires, hautes d'une coudée (0,44 c.), et une *ocrea* ou jambière à la jambe gauche (2). Les Hastaires ou Hastats formaient l'un des trois corps

(1) On appelait *armes d'hast* (de trait ou de jet) toutes celles qui étaient emmanchées au bout d'un morceau de bois (*hastile*), d'un long bâton, d'une hampe, telles que lance, javeline, javelot, pique, trait, dard, épieu, fauchard, guisarme, hallebarde, etc. — L'histoire de la *hasta* (lance, employée comme une pique pour percer, et comme un trait pour être jeté avec la main) ne saurait, à raison de son étendue, trouver place ici. Nous nous bornerons à dire que cette arme offensive, confectionnée d'après des modèles d'une infinie variété et qui avaient chacun leur nom distinctif et spécial, se composait de trois parties différentes : la tête (*cuspis*), en bronze ou en fer ; le bois (*hastile*), en frêne ou autre bois dur et léger ; une pointe de métal au bout (*spiculum*), qui servait pour la fixer verticalement dans le sol, ou qui devenait une arme offensive, quand la tête était brisée. Voir, au mot *hasta*, le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, d'Anthony Rich, traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel, excellent ouvrage, enrichi de gravures d'après l'antique, auquel nous n'avons pas hésité à faire de nombreux emprunts.

(2) *Ocrea*, jambière, pièce d'armure défensive qui couvrait le tibia (la partie antérieure de la jambe) depuis la cheville jusqu'un peu au-dessus du genou ; des cordes, lanières de cuir ou bandelettes d'étoffe solide, et des boucles l'attachaient sur la partie postérieure de la jambe, qui, par conséquent, n'était pas protégée. L'*ocrea* était faite de différents métaux, airain, fer, bronze, étain, etc., et modelée sur la forme et les dimensions de la jambe de la personne qui la portait ; souvent elle était richement ornée de figures en relief ou en creux, couverte de ciselures, etc. Un spécimen de jambières antiques, en bronze, montre, sur les côtés, les boucles destinées à les attacher derrière les jambes, et, le long des bords, un grand nombre de petit trous, qui servaient à piquer la doublure dont elles étaient intérieurement revêtues. Plus tard, et sans doute pour les alléger, les rendre plus souples, etc., on fit les *ocrea* en cuir, hérissées de clous, la pointe en-dehors : ce qui est évidemment l'origine des guêtres de nos soldats : car, chez les Romains, on appelait également ainsi des guêtres de chasse (*perones*), des houseaux, bottines qui montaient jusqu'au mollet, qu'on laçait par devant, et qui étaient faites de cuir crû, de peau non tannée et garnie de poils. De même qu'on donna le nom de *peronatus* à celui qui portait ces bottines, on appela *ocreatus* un homme

de la Cohorte. Il y en avait 1,200 par légion de 4,200 hommes. Leur place de bataille fut d'abord au deuxième rang ; puis, à partir du V^e siècle, au premier rang. — Le premier Hastaire, commandant deux centuries, était appelé *Primus Hastatus*. — On trouve souvent, sur les inscriptions, *hastifer* (qui a le même sens), pour *hastatus* ou *hastarius*. — On appelait *hasta pura*, haste pure, une grande lance terminée par une espèce d'œuf en guise de fer, et dont on faisait le sceptre des statues de Jupiter et de Junon, ainsi que de quelques autres grands dieux. C'était une récompense militaire accordée pour une première action d'éclat (1).

de guerre, celui qui portait des jambières (*ocrea*). Les Grecs et les Etrusques en portaient une à chaque jambe, comme on le voit souvent sur leurs vases peints. Les Samnites et les gladiateurs, dont l'équipement était copié sur celui des Samnites, n'en portaient qu'une à la jambe gauche ; la lourde infanterie romaine portait aussi une seule jambière, mais à la jambe droite ; car elle avait pour fonction de joindre tout de suite l'ennemi et de décider la bataille à la pointe de l'épée ; la jambe droite étant dans ce cas portée en avant et sans défense : position exactement l'opposé de celle que prennent les soldats qui chargent avec la lance ou qui s'en servent comme d'un javelot.

(1) On appelait *hastarii* ou *hastati*, en général, tous ceux qui étaient armés d'une lance (*hasta*) ; mais, dans un sens plus spécial, les *hastati* étaient un corps d'infanterie pesamment armé, constituant la première des trois classes dans lesquelles se subdivisait l'ancienne légion romaine. C'étaient les hommes les plus jeunes, et ils étaient postés sur le premier rang dans l'ordre de bataille, du moins, jusqu'à la fin de la République, où s'était établi l'usage de distribuer l'armée romaine en cohortes, et où, par conséquent, les anciennes distinctions d'*hastati*, de *principes*, de *triarii*, pour ce qui regarde la position particulière occupée par chacun d'eux, avaient été abandonnées. Mais leurs armes et leur costume semblent avoir subsisté sans altération importante, même sous l'Empire ; car ils sont fréquemment représentés sur les arcs de triomphe et les colonnes avec des armes offensives et défensives pareilles à celles que Polybe leur attribue de son temps, c'est-à-dire un casque, un vaste bouclier, une cuirasse en mailles, une épée au côté droit et une lance, ainsi que le montre une figure prise de la colonne de Marc-Aurèle. La cuirasse en maille, particulière aux *hastati*, fait contraste et ne doit pas être confondue avec la cuirasse dont les plaques imitaient, soit des écailles (*lorica squamata*), soit des plumes (*lorica plumata*). — La *hasta pura* était, avons-nous dit, une lance sans tête, comme le vieux sceptre grec, que le général romain donnait, à titre de récompense honorifique, au soldat qui s'était distingué dans une bataille. — Il est une autre expression, *hasta publica*, *sub hastâ*, *hastam erigere*, etc., sur laquelle nous croyons devoir appeler l'attention : c'était la lance dressée comme le signe d'une enchère publique (d'où le mot *hastarium*, salle d'enchère, catalogue de vente), quand les biens étaient publiquement livrés au plus offrant ; coutume née des

Les Triaires, *Triarii*, soldats de grosse infanterie, corps de vétérans qui formaient la troisième ligne de l'armée romaine, ou corps de réserve qui faisait la troisième attaque. Leurs armes étaient une javeline, une épée, un casque, une cuirasse et un *scutum*. Les Triaires, formés des plus vieilles et des meilleures troupes, occupaient le troisième rang en bataille, d'où leur nom, et ne donnaient que si les deux premiers rangs faiblissaient. Quand Marius réforma la légion, il mit les Triaires au premier rang, et, désormais, ce fut toujours leur place. On faisait remonter leur institution au temps de Romulus; on croit qu'ils subsistèrent jusqu'au Bas-Empire. Les historiens les appellent aussi *Pilani*, du nom du javelot (*pilus*) dont ils étaient armés (1).

Le bouclier joue un rôle assez important dans l'armure défensive des soldats des armées romaines, et notamment dans le nom de certains corps, pour que nous en disions ici quelques mots. Il est à remarquer, en outre, que le bouclier, tant à cause de son ornementation qu'à raison des emblèmes (*emblema*) qui y étaient représentés, devient, comme une sorte de monument, une source à laquelle la science peut puiser des renseignements ignorés parfois, utiles souvent, curieux toujours.

Le *Scutum*, grand bouclier convexe, quadrangulaire (en forme de parallélogramme), à l'usage de la grosse infanterie légionnaire. Il

habitudes des anciens Romains, qui, lorsqu'ils disposaient du butin pris à la guerre, plantaient à côté une lance pour indiquer d'où venait le droit de propriété.

(1) Les *Triarii*, corps de fantassins pesamment armés, qui formaient la troisième division d'une légion romaine. On les distinguait primitivement par le nom *Pilani*, à cause du lourd javelot (*pilum*) dont ils étaient munis; mais, quand cette arme fut aussi donnée aux deux autres divisions, aux *Hastati* et aux *Principes*, ils changèrent leur ancien nom contre celui de *Triarii*, soit à cause de la position qu'ils occupaient dans l'ordre de bataille, où ils formaient la troisième ligne, raison que donne Tite-Live, soit parce que ce corps était composé d'hommes d'élite pris dans les trois classes de la population romaine qui fournissaient des soldats pesamment armés, raison que donne Niebuhr. Leur armure défensive et offensive se composait d'un casque de bronze, à haut cimier, d'une cuirasse, d'un grand bouclier, d'une épée courte et pointue, et du lourd javelot ou *pilum*; mais on ne connaît l'existence d'aucun monument authentique où ces traits se trouvent reproduits avec assez d'exactitude pour qu'on y reconnaisse des triaires. Vers les derniers temps de la République, répétons-le encore, l'ancienne distinction entre les soldats appelés *Hastati*, *Principes* et *Triarii*, fut abandonnée, par suite du nouveau système qui consistait à ranger l'armée en bataille par cohortes.

était long de 4 pieds (1 m. 18 c.) et large de 2 p. 1/2 (0 m. 74 c.), composé de deux planches de bois blanc, léger, recouvertes par une toile, puis par un cuir de veau, et renforcé, sur les bords, par une bande de fer.

Le *Scutum* ne devint en usage dans les armées romaines qu'après l'an 349 de la ville (405 av. J.-Ch.); auparavant, l'infanterie n'avait que de petites parmes. — Le *Clipeus*, grand bouclier rond et creux, à l'usage de l'infanterie et de la cavalerie légionnaire. Il était de bois, couvert d'une lame d'airain ou d'un cuir, et serti en fer. Au milieu, s'élevait un gros bouton de fer (*umbo*, bosse ou partie centrale du bouclier), pour parer les grands coups d'armes ou de pierres. Le nom du soldat, le numéro de sa cohorte et de sa centurie, étaient écrits à l'intérieur. Un symbole, peint ou sculpté sur la paroi extérieure, indiquait le nom de la légion, et une couleur, la cohorte. — La *Parma*, bouclier rond, mais beaucoup plus petit. — Le *Cetra*, petit bouclier de cuir (d'origine espagnole). — Le *Pelta*, pelte, petit bouclier échancré ou en croissant (primitivement de cuir, et porté par les Thraces, les Amazones). — L'*Ancile*, ancile, petit bouclier échancré (anciles, boucliers sacrés (1)).

(1) *Clipeus* et *Clipeum*, large bouclier rond, plus particulièrement propre à l'infanterie pesamment armée des Grecs. Il était porté aussi, chez les Romains, par les soldats tirés de la première classe, du temps de Servius (le double témoignage de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse prouve l'identité du *Clipeus* latin et de l'*Aspis* grec), et jusqu'à l'époque où les citoyens commencèrent à recevoir une solde pour leur service à l'armée; alors le *Scutum* lui fut substitué. Le *Clipeus* était de forme tout-à-fait circulaire, mais creux à l'intérieur, avec une circonférence assez vaste pour descendre du cou au mollet. Quelquefois, il était entièrement en bronze; mais, plus ordinairement, il se composait de peaux de bœuf superposées (*septemplexis*, — *decimo orbe*) et couvertes de plaques de métal. Dans quelques cas, c'était sur des branches d'osier entrelacées (d'où *clipei textum*) qu'étaient étendues le cuir cru et le métal. On appelait *Clipeata imago* un portrait gravé ou peint sur un *Clipeus*, plaque de métal ou autre matière, sur laquelle le buste d'une divinité ou le portrait de personnages éminents était sculpté en relief ou peint en profil, comme marque d'honneur; coutume d'une très-haute antiquité, puisque l'origine en remonte aux Troyens. Un *Clipeus* en bronze, de cette espèce, porte un buste de l'empereur Adrien, tête laurée, de profil, regardant à droite, autour de laquelle on lit cet exergue :

IMP CAES T AEL HADR AN
TONINVS AVG PIVS PP

Le *Clipeatus* était le soldat armé ou muni du bouclier grec, large et rond (*Clipeus*). — *Scutum*, le grand bouclier oblong qu'adopta générale-

A. On appelait palatines, *Palatinae* (du palais), les légions qui étaient censées former la garde impériale (*Palatini*, officiers du palais des Césars). « *Dicti sunt (Palatini milites) tanquam custodiendi principis palatii honorem consecuti.* » (Pancirole)

B. Les légions *Comitatenses* étaient celles qui, commandées par

ment l'infanterie romaine, au lieu du bouclier rond (*Clipeus*), à l'époque où fut introduite la solde militaire. Il avait environ 1 m. 20 c. de long sur 0 m. 50 de large ; il était fait comme une porte (d'où les mots grecs *Thura* et *Thureos*, qui le traduisent) de planches solidement jointes l'une à l'autre et recouvertes de drap commun ; par dessous se trouvait une enveloppe extérieure de cuir, qu'assurait et que fortifiait, tout à l'entour, un rebord métallique. Les soldats de chaque légion avaient leurs boucliers peints de couleurs différentes et chargés de diverses figures, de symboles distinctifs, comme le montre un dessin représentant trois *Scuta*, tels qu'ils sont couchés à terre sur la colonne Trajane, distingués l'un de l'autre ; le premier, par l'image d'un foudre ; le second, par celle d'une guirlande ; le troisième, par celle du même foudre, avec deux ailes étendues. Sur la surface de ces boucliers, l'*umbo* n'est pas indiqué comme pièce formant saillie : cette pièce consistait en une pointe, un cône, etc., faisant saillie au milieu du bouclier, pour repousser, détourner les projectiles venant frapper ce point, et jouer quelquefois, dans la mêlée, le rôle d'une arme offensive ; mais souvent, par métonymie, on employait le mot *umbo* pour désigner le bouclier tout entier. *Scutatus*, soldat armé du bouclier rectangulaire et oblong appelé *Scutum*, comme le montre une figure de soldat romain empruntée à la colonne Trajane. Les soldats légionnaires, sur la colonne Trajane, sont tous uniformément représentés avec un bouclier en forme de carré long, convexe, pour mieux envelopper et défendre le corps, et jamais, comme l'ont prétendu quelques écrivains, avec un bouclier plat et formant un ovale allongé ou hexagonal ; ces boucliers sont toujours, sans aucune exception, prêtés à la cavalerie (*Equites*), aux troupes prétoriennes (*Prætoriani*), aux auxiliaires étrangers, ou à l'ennemi. Mais le *Scutum* était aussi une des armes défensives des Samnites, et, par suite, il était porté par les gladiateurs *Samnites*. — Nous savons déjà ce que c'était que la Parme, *Parma*, et ce qu'on doit entendre par les mots *Parmatus* et *Parmularius*. — *Cetra*, petit bouclier rond, couvert de peau ; il était employé surtout par les *Africains*, les Espagnols et les anciens Bretons (Tacite, *Agricola*, 36). On croit que la forme et le caractère de ce bouclier sont conservés dans la *targe* (*tarcha* ?) des Ecossais des hautes terres. C'était une arme caractéristique de quelques nations barbares, et non des Romains. *Cetratus*, qui porte la petite targe ronde (non échancrée), appelée *Cetra*. — Le ou la *Pelta*, bouclier petit et léger, fait des mêmes matériaux que la *Cetra*, c'est-à-dire de bois ou d'un treillage d'osier, couvert de cuir, sans cercle d'airain qui l'entourât. Quant à sa forme, il était quelquefois elliptique ; mais, plus ordinairement, il était tronqué au sommet, et avait une ou deux échancreures demi-circulaires, d'où l'épithète *lunata*, par laquelle on le caractérise. Avec cette forme, la *pelta* ou *pelte* appartient plus particulièrement aux Amazones et aux races asiatiques ; car le bouclier thrace, au-

un Comte, se trouvaient cantonnées sur les frontières de l'Empire.

« *Palatini Milites*, in eodem quidem cum Comitatus censu, sed » inter priores primam dignitatem habuerunt. »

C. Les légions *Pseudocomitalenses* avaient la même organisation que les précédentes ; mais elles recevaient une solde moindre.

Ainsi, la légion c'est Rome toujours militante, c'est la milice par excellence avec tout ce que l'esprit romain a de régulier, de permanent, de hiérarchique, de religieux. Autorisée par les augures, consacrée par les sacrifices, elle garde, au milieu de son camp solennellement orienté, le tribunal et l'autel, le signe du commandement et celui de la religion. Elle a ses rangs marqués au champ de bataille et cette triple ligne de soldats, rempart humain, contre lequel le monde s'est brisé. Le serment est le lien de la légion : nul ne devient soldat légionnaire que par le serment d'aimer son drapeau, de mourir sous ses aigles.

La légion est, comme Rome, une cité régulière dont tous les

quel on donnait aussi le nom de *Pelta*, parce qu'il était fait de matières aussi légères, était carré et imbriqué, comme le *Scutum* romain, mais avec de plus petites dimensions. *Peltasta* se disait, dans un sens général, de tout soldat portant le bouclier léger appelé *Pelta* ; mais on donnait spécialement ce nom à certains corps des armées grecques qui avaient cette arme défensive, et qui, composés d'abord de mercenaires thraces, commencèrent, sous Iphicrate, à faire partie des troupes régulières d'Athènes. Outre la *Pelta*, ils portaient un couteau ou dague, mais n'avaient pas de cuirasse, et ils tenaient ainsi le milieu entre les soldats pesamment armés et ceux qui étaient complètement dépourvus d'armes défensives ; le peltaste asiatique différait donc, sous le rapport du costume et de l'équipement, du peltaste thrace. Dans un sens général, *Peltata* voulait également dire toute femme qui portait la *Pelta* ; mais ce mot s'employait plus particulièrement pour désigner une guerrière faisant partie de la tribu des Amazones, auxquelles les poètes et les artistes s'accordent tous à donner, comme arme nationale, la *Pelta lunata*, forme de beaucoup la plus ordinaire, tandis que le bouclier de forme ovale se rencontre très-rarement. — La tradition rapporte que l'*Ancile*, bouclier sacré que l'on croyait tombé du ciel, fut trouvé dans le palais de Numa. Suivant les grammairiens il était fait de bronze : il avait une forme oblongue et ovale, mais avec une échancrure demi-circulaire de chaque côté, semblable à celle du haut de la *Pelta*. On a beaucoup discuté sur l'étymologie du mot *Ancile* (*Ankulé*, le pli du bras) ; mais il est clair que ce mot a plutôt trait à l'anse demi-circulaire (*ansa*) attachée en haut, pour suspendre ces boucliers à la partie sur laquelle les Saliens les portaient dans la ville. On sait que ces (douze) prêtres de Mars Gradivus, qui avaient la garde des anciles (*Ancilia*), promenaient processionnellement les boucliers sacrés, en frappant dessus avec une baguette (branche de laurier?). L'*Ancile* ne pouvait être, par conséquent, une arme à l'usage de l'armée.

rangs sont fixés depuis le dernier porte-pique jusqu'au tribun ; comme Rome, c'est une cité progressive, où l'enrolé nouveau venu peut arriver, de grade en grade, au rang de primipile et à l'anneau de chevalier. Comme Rome enfin, c'est une cité permanente : les soldats changent, la légion reste ; son nom, ses souvenirs, son glorieux surnom, son emblème particulier, son histoire demeurent. Ses campements eux-mêmes sont pour des siècles. Le soldat la connaît et il l'aime ; il l'aime comme une de ces mères sables, austères et dures, qui imposaient de rudes fardeaux aux épaules de leurs fils. Il l'aime, parce qu'avec elle il a vécu, combattu, souffert vingt ans ; parceque, privé pendant vingt ans des joies de la famille et du mariage, il a fait sa famille de la légion. L'aigle a son culte et ses autels, patrimoine révééré que se passent l'une à l'autre plusieurs générations de soldats.

Du temps de la république, il y avait cette différence entre les légions et les *auxilia*, troupes auxiliaires alliées, qui combattaient dans l'armée romaine, que les légions étaient exclusivement composées de citoyens romains, tandis que les corps auxiliaires, formés par les peuples alliés, servaient comme troupes légères. « *Forma » auxiliarii* Cicero Sallustiusque utuntur ad designandos milites non » legionarios, » dit le commentaire de la Notice. Sous les Empereurs, on forma aussi des légions composées de soldats fournis par les étrangers.

» Jam sub finem liberæ rei publicæ veteris militiæ rationem » omiserunt, ut inter legiones, quibus semper auxilia tamquam le- » vis armatura in acie jungebantur, non nisi Romanos, in auxilia » socios posteaque peregrinos solos reciperent ; tamen vetus nomen » in usu remansit. » Les *auxilia* continuèrent donc de porter des armes légères ; ils formaient des corps de 500 à 1000 hommes, qui n'étaient pas divisés en compagnies et qui n'avaient qu'un chef ; c'étaient, en général, des corps peu disciplinés. « *Levior fuit auxi- » liarium s. auxiliarorum militiæ, neque ad eam peregrini tantum, » sed sæpissime etiam cives Rom. adspirabant.* » Les *auxilia* furent, comme les légions, qualifiés de *palatina*, de *comitatensia*, sans doute en raison de la dernière circonstance que nous venons de mentionner.

Ainsi encore, autour de l'armée romaine voltigent les cohortes étrangères, le cavalier numide, l'archer crétois, le frondeur des îles Baléares, milice irrégulière, soldats sans discipline, que Rome appelle, qu'elle renvoie, dont elle augmente d'un jour à l'autre ou

diminue le nombre. Les armes de ces auxiliaires ne sont pas consacrées par la religion, ni légitimées par le serment ; ils n'ont point de place marquée dans le camp romain, point de rang déterminé au champ de bataille : le général les jette sur ses ailes, les dissémine en éclaireurs, les disperse au loin entre les rangs de la légion. L'espagnol, le gaulois, l'africain sont pendant quelques années, à titre d'auxiliaires, conduits à la suite de la légion romaine ; puis, cette dette acquittée, ce soldat auxiliaire reviendra cultiver son champ et payer, comme auparavant, le tribut au publicain. Mais si l'honneur le touche, il comprendra que l'honneur ne s'acquiert que sous les drapeaux de la cité romaine. Il tâchera d'entrer dans la légion pour devenir romain, ou d'être romain pour avoir place dans la légion. Ainsi la force, le courage, l'ambition guerrière que Rome devrait redouter chez ses sujets, elle sait les tourner à son profit. La race étrangère, déshabituée de sa milice nationale, s'affaiblit de tout ce qui accroît la force de Rome, et déjà il n'y a plus au monde de patriotisme et de vaillance que la vaillance et le patriotisme romains.

Les cohortes avaient primitivement pour *enseigne* (1) un dragon

(1) La question des *étendards* et *enseignes* est complexe ; nous allons la traiter successivement, et mot par mot, attendu qu'il y a des distinctions importantes à signaler. — Dans un sens général, le mot *signum* veut dire toute marque, tout signe au moyen duquel une chose est reconnue ; par suite, l'usage a consacré différents sens particuliers, comme *signa militaria*, étendards et enseignes militaires. Sous ce titre on comprit, d'abord et nécessairement, l'Aigle (*Aquila*), qui était l'enseigne commune de toute la légion ; mais, plus souvent, on employait ces mots pour indiquer les *différents* étendards qui appartenaient à chaque manipule, à chaque cohorte *séparée*, et pour les distinguer de l'*Aigle*. De là *signifer* (au pluriel *signiferi*), porte-enseigne dans les armées romaines : terme général sous lequel on comprend différents officiers de rang inégal, dont chacun recevait son titre particulier de l'espèce d'enseigne qu'il portait ; ainsi il y avait l'*imaginifer*, le *draconarius*, etc., et toutes ces enseignes étaient comprises sous le nom général de *signa militaria*. De nombreux spécimens de ces différents genres de *signiferi* figurent sur les arcs de triomphe, les colonnes, etc. — *Aquila*, l'Aigle, enseigne principale de la légion romaine, était faite d'argent ou de bronze, avec les ailes étendues, comme on le voit dans une gravure prise d'un original publié par La Chausse (*Recueil d'antiquités romaines*. V, 5). L'*aquilifer*, principal enseigne d'une légion romaine, portait l'aigle. Il n'y avait qu'un *aquilifer* pour chaque légion, quoiqu'il y eût plusieurs *signiferi* ou porte enseignes. Une figure, tirée de la colonne Trajane, représente le *porte-aigle* avec la peau d'une bête sauvage sur la tête et sur le dos (*galca pellibus tecta*). Les porte-drapeaux, sur les arcs de triomphe et les colonnes, sont universellement représentés comme Vé-

ou quelque autre animal. Plus tard, et pour ramener à l'uniformité ces signes de ralliement, on inventa le vexille, *vexillum*, enseigne d'infanterie pour la cohorte, et de cavalerie pour la turme. Le *vexillum* (1) consistait en une petite voile carrée, de laine, pendue par ses deux coins supérieurs à un bâton fixé en croix au-dessous du fer d'une lance. Sous les Empereurs, on surmonta le vexille d'une aigle, et l'on attacha le portrait du prince à la hampe. De là, les expressions de *Vexillarius*, *Vexillifera*, porte-enseigne,

gèce les décrit (*Mil II*, 16), avec un casque étroit, sur lequel sont tirées la tête et la peau de quelque bête féroce, de telle façon que la figure apparaît à travers la mâchoire entr'ouverte et qu'on ne voit rien du casque, excepté les mentonnières (*bucculae*) des deux côtés de la figure. Le centurion primipile, qui avait la garde de l'aigle, était assisté par les *antesignani*, corps des plus braves et des meilleurs soldats de la légion, placés immédiatement devant les enseignes, pour les empêcher d'être prises par l'ennemi, et par les *postsignani*, soldats formant, dans l'ordre de bataille, la seconde et la troisième ligne, derrière la première ligne, où étaient les étendards. — Le dragon (*draco*, appelé aussi *anguis*), enseigne d'une cohorte, empruntée aux Parthes et introduite dans l'armée romaine vers le temps de Trajan. C'était l'image d'un grand dragon fixé sur une lance, avec une gueule d'argent entr'ouverte, tandis que le reste du corps était formé d'étoffes peintes ou de peaux qui, étant vides et flexibles, s'agitaient avec des mouvements pareils à ceux de ce reptile, lorsque le vent entra dans la gueule ouverte. Le *draconarius* était l'enseigne ou portedrapeau d'une cohorte; il portait le *draco* ou dragon que nous venons de décrire. Des enseignes de cette espèce figurent fréquemment, sur les colonnes de Trajan et de Marc-Aurèle, au milieu des troupes barbares, mais non dans les armées romaines, quoiqu'elles y aient été introduites au temps de Trajan. C'est de ce mot que vint le nom moderne de *dragon*, signifiant, dans son sens primitif, soldat de cavalerie qui suivait l'enseigne du dragon. D'après une autre opinion, les dragons modernes auraient tiré leur nom de ce qu'ils combattaient à pied et à cheval, et sont en quelque sorte amphibies comme les animaux fantastiques appelés *dragons*.

(1) *Vexillum*, étendard ou drapeau, pièce d'étoffe carrée attachée par le haut à une traverse horizontale, comme les bannières de nos églises, par opposition à l'enseigne (*signum*), qui n'était qu'une hampe surmontée de l'image d'un aigle, d'un cheval, etc. Le *vexillum* fut toujours l'enseigne unique et particulière de la cavalerie romaine. Dans l'origine, il servait aussi à l'infanterie; mais il devint ensuite la bannière distinctive des auxiliaires, comme le *signum* l'était pour les légions; aussi nomme-t-on souvent l'un à côté de l'autre le *signum* et le *vexillum*, quand on veut parler à la fois des légions romaines et des auxiliaires. Le haut de l'appareil destiné à porter le *vexillum* devait être assez lourd, car il était en bronze. *Vexillarius* était le soldat qui portait le *vexillum* ou étendard de son régiment. Ce mot désigne plus particulièrement, mais non pas exclusivement, un cavalier; la cavalerie, répétons-le, n'avait pas d'autre enseigne que le *vexillum*.

et aussi celles de *signifer* (1), *Imaginifer* (inscriptions) (2), qui ont à peu près le même sens. Mais il faut se garder de confondre le *vexillarius* avec les *Vexillarii*, vexillaires (3) soldats, vétérans ou émérites pour la plupart, détachés près d'une légion ou formant un corps à part. — Le *vexille* servait encore de pavillon aux vaisseaux; on le plantait à la poupe. Ainsi ce mot, suivant son application, voulait dire drapeau, étendard ou pavillon (4).

On appelait *Vexillatio* un corps une troupe, une compagnie de gens de guerre unie ou rangée sous un seul drapeau, une seule enseigne, — et plus particulièrement un corps de cavalerie ayant un guidon (*Vexillum*) spécial : c'est surtout dans ce dernier sens que le mot *Vexillatio*, — *Vexillationes*, — figure si fréquemment sur les

(1) Voir, pour l'explication du mot *signifer*, le commencement de la note 1, à la page 249.

(2) *Imaginarii* ou *imaginiferi* étaient les porte-étendards dans les armées romaines de l'Empire, dont les enseignes portaient, entre autres dessins et ornements, l'image (*effigies*) de l'Empereur, comme on le voit dans une figure d'*imaginifer*, empruntée à la colonne Trajane : le portrait, ou buste de l'Empereur, entouré d'une guirlande de laurier, occupe le haut de la hampe, à la place de l'aigle.

(3) Sous l'Empire, on donna le nom de *Vexillarii* à un corps distinct, que l'on suppose avoir été composé de vétérans; affranchis du service régulier et du serment militaire, ils continuaient à être enrégimentés sous un drapeau séparé (*vexillum*), pour prêter secours à l'armée, si besoin était, garder les frontières, et veiller à la défense des provinces récemment conquises. Un certain nombre de ces soldats supplémentaires étaient attachés à chaque légion (Tacite, *Hist.* II, 83 et 100; cf. *Ann.* I, 36).

(4) Il y avait aussi des *vexilles d'honneur*, que les généraux donnaient aux officiers, à titre de récompense. — Outre les diverses enseignes que nous avons énumérées, y compris le *manipule*, dont il a été question précédemment, il y en avait d'autres encore, telles que : *Flammula*, bannière dont se servirent, à une époque postérieure, quelques troupes de cavalerie des armées romaines : son nom lui vint peut-être de ce qu'elle était jaune comme le voile des fiancées (*flammeum*), ou de ce qu'elle était découpée au bout en langues pointues, comme une flamme (*flamma*) : spécimen d'après l'arc de triomphe de Septime Sévère. *Labarum*, étendard impérial porté devant les Empereurs romains, depuis le temps de Constantin. Il ressemblait pour la forme au *vexillum* de la cavalerie : il se composait, en effet, d'une pièce carrée de soie, attachée par une barre transversale au bois, richement ornée d'or et de broderie et portant la figure d'une croix et un monogramme du Christ (un P brochant ou en abîme sur un grand X écartelé). Le nom de *labarum* est formé, croit-on, du gaulois *lab*, élever; car Constantin avait été élevé en Gaule. *Supparum*, bannière étendue sur une traverse fixée à un montant vertical, comme le *vexillum* et le *labarum*, dont ce mot n'est, dans ce sens, qu'un nom plus récent.

inscriptions : « *Vexillationes equitum numeri sunt,* » dit la *Notice* (on sait que l'acception du mot *numerus* est, ici, celle de cadre d'un corps militaire, troupe armée, etc.); puis, elle ajoute : « *Vexillationes equitum legionibus opponuntur* (c'est-à-dire à la milice » à pied, *pedestris militiā*), *sed erat et aliud genus equitum, qui Legionarii vocabantur, propterea quod connexi erant legioni.* » Dans les légions, ces détachements ou escadrons (*turmes, Turmae*) n'étaient composés que de 32 hommes, commandés par un *décursion*; mais celles dont il s'agit ici étaient fortes de 300 maîtres (cavaliers, *equites*). Ainsi, il y avait, dans chaque légion, 40 *turmes* de cavalerie (légionnaire), qui, à 32 hommes chacune, représentaient un effectif de 320 chevaux; tandis que les *Vexillationes*, cavalerie séparée, distincte, ayant un *guidon* particulier, servaient sans doute à former les *Alae*, lignes de cavalerie répandues sur les ailes de l'armée; — d'où il suit que le mot *Vexillatio* se disait particulièrement des alliés (*Alarii*).

Il y avait des *Vexillationes Palatinae* et des *Vexillationes Comitantes*, expressions dont nous connaissons déjà le sens. Chaque *Vexillatio* avait un nom particulier : les *Palatinae* étaient chargées de la garde du palais impérial. Les *Comitatenses*, formant la seconde classe de cavalerie, portaient ce nom, soit parce qu'elles étaient censées servir d'escorte au Prince et remplacer les anciennes gardes prétoriennes, soit plutôt parce qu'elles accompagnaient les Comtes militaires : comme les *Palatinae*, les *Comitatenses* avaient un privilège d'après lequel la succession de ceux d'entre eux qui ne laissaient pas d'héritiers connus, n'appartenait pas au fisc, mais à la *Vexillatio*.

4. Les Flottes (*Classes*) seront, de notre part, l'objet d'un examen particulier, à la fin du présent travail; mais nous devons faire remarquer que, dans l'Empire d'Occident, les flottes étaient placées *sub dispositione Magistri Peditum praesentalis*, ce qui constituait, pour cet officier général, une position identique à celle de *Commandant des forces de terre et de mer*. « *Magistro Peditum, non nisi pedestres milites, autem Classes quoque ac Laeti et Gentiles subiiciuntur* » (*Notice*). Les Lètes, *Laeti*, étaient les barbares du Nord admis au service de l'Empire, et les Gentils, *Gentiles*, étaient les autres barbares, c'est-à-dire tous les étrangers. Ce commandement, d'ailleurs si important, si étendu, est ce que l'*Index* de la *Notice* appelle encore *Praepositurae Magistri Militum praesentalium a parte peditum*.

A. — Les troupes qui formaient l'armée du *Magister Peditum praesentalis*, Général de l'Infanterie (d'Occident), se composaient, savoir :

De 12 Légions Palatines,
65 *Auxilia Palatina*,
32 Légions *Comitatenses*,
18 Légions *Pseudo-Comitatenses*,

En tout 127 corps de troupes (infanterie).

Il avait sous ses ordres (*sub dispositione Viri Illustris Magistri Peditum Praesentalis*), entre autres officiers généraux :

Des six Comtes militaires :

1. { COMITES } A. *Comes Africae*, le Comte d'Afrique,
{ (duo) : } B. *Comes Tingitaniae*, le Comte de la Tingitane ;

Des dix Ducs limitanéens (*Limitum*) ou des frontières :

2. { DUCES } C. *Dux Mauritaniae Caesariensis*, le Duc de la
{ (duo) : } Mauritanie Césarienne,
{ } D. *Dux limitis Tripolitani*, Duc de Tripolitaine.

Il est excessivement remarquable que le *Comte de la* (Mauritanie) *Tingitane*, province qui dépendait alors du Diocèse d'Espagne (Préfecture des Gaules), fût placé sous les ordres du Général de l'Infanterie de la Préfecture d'Italie. Nous reviendrons ailleurs (ainsi que nous l'avons fait pour l'Égypte) sur cette circonstance spéciale.

Voici quelles étaient les troupes que le *Magister Peditum* confiait au Comte d'Afrique, et qui, détachées sous le commandement de ce dernier, étaient stationnées dans cette contrée. Nous reproduisons le texte même de la *Notice* :

INTRA AFRICAM CUM VIRO SPECTABILI COMITE AFRICAE :

- (1) *Celtae Juniores*,
(2) *Armigeri PROPUGNATORES Seniores*,
(3) *Armigeri PROPUGNATORES Juniores*,
(4) *Secundani Italiciani*,
(5) *Cimbriani*,
(6) *Primani*, { appelés aussi } *Prima Flavia Pacis*,
(7) *Secundani*, { } *Secunda Flavia Virtutis*,
(8) *Tertiani*, { } *Tertia Flavia Salutis*,
(9) *Constantiniani* OU *SECUNDAE FLAVIAE CONSTANTINIANAR*,
(10) *Constantiaci*,

- (11) *TERTIO-Augustani*,
(12) *Fortenses* (JUNIORES).

De ces douze corps de troupes, dont nous allons examiner séparément les noms, surnoms, emblèmes, etc., de chacun d'eux, disons-nous,

- 3 étaient *Légions Palatines* (n^{os} 2, 3, 5),
1 était *Auxilium Palatinum* (n^o 1^{er}),
7 étaient *Légions Comitatus* (n^{os} 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12),
1 était *Légion Pseudocomitatensis* (n^o 10).

Egal : 12 corps d'infanterie.

(1) *Celtae Juniores* ou *Juniores*, les Celtes (les plus jeunes, — nous allons voir, ci-après, ce que ce mot signifie), habitants de la Gaule centrale. La *Notice* ne dit rien d'intéressant sur le compte des soldats composant cet *Auxilium*, sinon que c'étaient de braves gens de guerre : « *Militem kelton stratiôtén ek Galatias nunquam hostibus* » terga vertisse, » dit quelque part, dans un discours, l'empereur Julien. Mais quelle puissante induction ne peut-on pas déjà tirer de ce fait, en faveur de l'acclimatation de nos soldats dans le nord de l'Afrique ! Bouclier dont la partie centrale est occupée par un rond entouré d'un gros anneau.

(2) (3) *Armigeri Propugnatores Seniores* et *Juniores*. Dans les légions où tout était hiérarchiquement réglé ; les *Seniores*, à titre de droit d'ancienneté, avaient la préséance sur les *Juniores* : « *Seniores* » dignitate *Juniores* anteibant. — Les *Armigeri Propugnatores* étaient des soldats de siège (soit pour l'attaque, soit pour la défense), pesamment armés : « *Gravis armaturae obsidionales milites.* » Le bouclier des premiers avait un anneau au milieu, entouré de huit rayons ; celui des seconds avait le même anneau, mais plus grand, avec un rond au centre et six rayons.

(4) Le commentaire de la *Notice* fournit de curieux détails (t. II, pp. 242-243) sur cette *Legio Comitatus*, mais qui ne se rapportent point à notre sujet. Tout ce que nous croyons devoir dire, c'est que les *Secundani Italiciani*, dont il est souvent fait mention sur les inscriptions et les médailles, tiraient leur nom de leur rang d'ordre et de l'Italie, d'où ils provenaient. Bouclier à anneau central, soutenu en croix, par quatre rayons évasés et pointillés.

(5) Les soldats de cette légion palatine étaient ainsi appelés, d'après Pancirole, parce qu'ils étaient originaires de la Chersonèse Cimbrique : « *A Cimbris Germaniae populis qui Cimbricam Cher-*

» sonesum incolebant, dicti. » Suivant Bocking, les *Cimbriani* devaient leur nom aux Cimbres de la 2^e Mésie : « Veri similis est, » hos quoque Cimbrianos a Cimbrianis Mœsiæ Secundæ nomen habere. » Bouclier tout uni, vide, un rond au milieu.

(6) (7) (8) Les noms attribués — *Primani* — *Secundani* — *Tertiani* — à ces trois légions *comitatenses* proviennent du numéro d'ordre de chacune d'elles. Quant à la dénomination de *legiones Flaviae*, on ne sait si elle la doivent à Flavius Vespasien ou à Flavius Constantin (on se souvient que *Flavius* est le nom des membres très-nombreux d'une famille plébéienne, dont une des branches, celles des *Sabinus*, parvint à l'Empire dans la personne de Vespasien). Enfin en ce qui concerne les trois surnoms de *Pacis* — *Virtutis* — *Salutis* — il ne faut pas les confondre avec des substantifs qualificatifs : ce sont des noms de villes, « nomina ab urbibus » derivata. » *Pax Julia*, ville de la Lusitanie (aujourd'hui Beja) ; *Virtus Julia*, ville de la Bétique ; *Salus Julia*, ville d'Hispanie. Mais l'opinion que nous reproduisons là, et qui est celle de Pancirole, n'est nullement partagée par Bocking. Celui-ci, se fondant sur ce que des villes du même nom existent dans des contrées différentes, ne veut voir, dans les « legionum Flaviarum nomina, » que des qualifications prises de la Paix, la Vertu, le Salut, anciennes déesses ou divinités adorées des Romains. Il estime, en outre, que c'est plutôt à Constantin qu'à Vespasien qu'elles doivent d'être appelées *Flaviae*. — Le bouclier de la *Prima Flavia Pacis*, bordé de trois cercles concentriques, renferme une espèce de croix aux branches larges, avec un rond au centre. Le bouclier de la *Secunda Flavia Virtutis* est tout rempli de cercles ou d'anneaux, avec un rond au milieu. Celui de la *Tertia Flavia Salutis* a un anneau, avec un rond au milieu, plus des tronçons entre le bord du bouclier et l'anneau et qui ressemblent assez à des créneaux ou pans de muraille coupée.

(9) « A Constantio imp., Constantini filio, hujus Auxilii nomen » venire credibile est, dit le commentateur de la *Notice*, en parlant des *Constantiniani* ; puis il ajoute : « Sed non multum ipse pugnam rem si quis hos Constantianos a legione *Constanti* cognominata » nomen habere dixerit. » Mais, d'autre part, il fait remarquer, à propos de la dénomination de *Secundae Flaviae Constantinianae*, que « nomen a Constantino habent, » ce qui est la plus probable des hypothèses. — Bouclier avec un rond au milieu, croisillé de rayons losangés.

(10) Pancirole croit que les *Constantiaci* tirent leur nom de *Constantia*, ville de la Mésopotamie. Ce n'est pas l'avis de Bocking, qui dit, d'abord, que la forme *Constantiaci* doit être préférée à celle de *Constantia*, parfois employée : « forma *Constantiaci* praeferrī » debet. » Les soldats de cette légion *comitatensis*, ajoute-t-il, « a Fl. Constantio imp. denominati sunt : » et ailleurs : « . . . a » Constante instituti ; » ce qui ne donne pas la solution de la question, car auquel de ces deux Empereurs, Constance ou Constant, cette légion doit-elle son nom ? Il est vrai que le commentateur, peut-être pour escamoter la difficulté, nous apprend qu'elle aurait été instituée ou organisée par l'un de ces princes, et dénommée par l'autre. Le bouclier des *Constantiaci* est assez remarquable, en ce qu'il présente, au milieu du champ, la configuration d'une boule supportant une espèce de double croissant accolé, et qui ne ressemble pas mal à une paire de grosses cornes d'animal.

(11) Les *Tertio Augustani* ou *Tertia Augustani*, appelés également *Tertianī*, *Tertia Italica* ou *Italiaca*, etc., ne sont autres que la *Legio tertia Augusta*, et ont ici, pour nous, un mérite d'occupation de localité fort appréciable ; car, dit la *Notice*, « iam inde ab ipsius » Octaviani Augusti temporibus in *Numidia* habebatur. » Ce n'est pas tout ; cette légion *comitatensis*, « apud scriptores et in nummis, » saepissime autem in lapidibus celebratur ; » une inscription porte :

LEG. III. AVG. PIAE.

une autre la qualifie de

LIB (*eratricis*).

Elle avait pour emblème un *ibis* ou une *cigogne* : « signum habuit » ibin s. ciconiam. » Bouclier, trois cercles concentriques, rond au centre.

(12) Les *Fortenses* ont donné lieu, de la part de Bocking, et aussi d'autres commentateurs, à une longue discussion, dans l'examen de laquelle il ne nous appartient point d'entrer ici, attendu que, du reste, elle ne se rattacherait nullement à notre sujet. Qu'il nous suffise de constater que le nom de cette légion, *comitatensis* (car il y en avait une *palatina* du même nom, dans l'Empire d'Orient), voulait sans doute exprimer la *force*, en même temps que le courage et autres vertus guerrières (1). Bouclier avec un seul cercle et un rond au milieu.

(1) Voir Bocking, t. 1^{er}, p. 190-91 ; note curieuse, longuement discutée et réfutée (t. II, p. 1199 et suiv., dans les *addenda et corrigenda*) par un

B. — Les troupes qui formaient l'armée du *Magister Equitum praesentalis*, Général de la cavalerie (d'Occident), se composaient, savoir :

De 10 *Vexillationes Palatinae*,
32 *Vexillationes Comitatus*,

En tout 42 corps de troupes (cavalerie).

Procédant comme nous venons de le faire pour l'infanterie, nous dirons que les corps confiés par le Maître de la Cavalerie au Comte d'Afrique, et stationnés dans cette région, étaient au nombre de dix-neuf, savoir :

INTRA AFRICAM CUM VIRO SPECTABILI COMITE AFRICAE :

- (1) **EQUITES STABLESIANI ITALICIANI,**
- (2) — **SCUTARI SENIORES,**
- (3) — **STABLESIANI SENIORES,**
- (4) — **MARCOMANNI,**
- (5) — **ARMIGERI SENIORES,**
- (6) — **CLIBANARI,**
- (7) — **PARTHI SAGITTARI SENIORES,**
- (8) — **CETRATI SENIORES,**
- (9) — **PRIMO**
- (10) — **SECUNDO**
- (11) — **TERTIO**
- (12) — **QUARTO**
- (13) — **PARTHI SAGITTARI IUNIORES,**
- (14) — **CETRATI IUNIORES,**
- (15) — **PROMOTI IUNIORES,**
- (16) — **SCUTARI IUNIORES COMITATENSES.**
- (17) — **HONORIANI IUNIORES,**
- (18) — **SCUTARI IUNIORES SCHOLAE SECUNDAE,**
- (19) — **ARMIGERI IUNIORES.**

Toutes ces *Vexillationes* étaient *comitatenses* (1).

autre savant, et t. II, p. 250 et 602 — Il est digne de remarque que, dans ces différentes *notes*, d'ailleurs érudites, il est souvent question de l'Afrique, mais malheureusement sans preuves de nature à justifier les opinions émises.

(1) Il est important de se fixer sur les différents sens du mot *eques* (au pluriel *equites*), qui se rapporte à tout ce qui concerne la cavalerie romaine. — 1. On appelait *eques*, en général, quiconque est à cheval, un

Nous ne reparlerons plus de la distinction, toute de préséance, établie entre les soldats qualifiés de *Seniores* et les soldats qualifiés de *Iuniores*.

cavalier. Les Grecs et les Romains montaient sans étrier et à poil, comme on le voit d'après des spécimens empruntés à la frise des Panathénées, à celle en stuc des bains de Pompéï, au revers d'une médaille de Néron, à une des tables qui couvraient primitivement la base de la colonne de Marc-Aurèle, etc., ou avec un coussinet (*ephippium*), qui est ordinairement couvert et caché par une pièce d'étoffe (*stragula*) de couleur, jetée par-dessus, mais jamais avec une selle régulière faite de bois comme les nôtres. Cette invention est postérieure et contemporaine de la décadence de l'Empire. L'*ephippium*, espèce de *selle* pour les chevaux, employée par les Grecs et les Romains, est fort communément représentée, dans les œuvres d'art, comme une pièce d'étoffe mise plusieurs fois en double formant un coussinet carré assez épais; mais, dans plusieurs cas aussi, on la rencontre sous la forme d'un coussinet régulièrement bourré, caché par la *stragula* (housse) qui couvrait les deux côtés de l'animal (spécimens sur l'arc de Septime Sévère, la colonne de Marc-Aurèle, dans les peintures d'Herculanum et de Pompéï, etc.). Le *stragulum*, caparaçon pour les chevaux, placé sur ou sous le coussinet qui servait de selle (*ephippium*), ou le remplaçant même tout-à-fait, ne consistait pas toujours en une pièce d'étoffe; il était souvent formé de la peau de quelque bête féroce, un lion, un tigre, etc., et assez grand pour couvrir presque tout le corps du cheval, comme les peaux de mouton de notre grosse cavalerie. S'il n'était pas garni en fourrure, il était fait de cuir couvert de plaques de métal disposées en écailles (spécimen sur la colonne Théodosienne); ce dernier caparaçon ressemble, au moins pour la forme, tout-à-fait à celui dont on se sert maintenant dans la cavalerie légère. On appelait *ephippiarius* le sellier qui faisait les *ephippia*, et celui qui, au lieu de monter à poil, allait à cheval sur une selle du genre dit *ephippium* recevait le nom d'*ephippiatus*. On suppose que la *selle* proprement dite — *sella equestris*, pour monter à cheval, faite avec deux arçons, ayant pardevant un pommeau (*fulcrum*) très-élevé, et par derrière une saillie convexe, formant rebord, couverte de cuir et rembourée à l'intérieur — fut inventée vers le milieu du IV^e siècle; car un rescrit de l'empereur Théodose, en 385., défend à ceux qui se servent de chevaux de poste (*cursus publicus* — *evectiones*) d'employer des selles pesant plus de 60 livres (spécimen d'après la selle d'un des cavaliers figurés sur la colonne de Théodose). Il faut donc regarder le sens du mot *sella equestris* comme appartenant à la basse latinité. Il en est de même des monts *scalae* et *stapes* ou *stapia*. Les anciens Grecs et Romains montant, soit à grû, soit sur un simple bât ou coussin, les *étriers* ne commencèrent à être en usage que très-tard, quand la *selle* fut généralement adoptée. A une époque relativement rapprochée de nous, le mot *scalae* (échelle) paraît avoir été le premier qu'on ait employé en latin pour désigner une *paire d'étriers*; dans ce sens, on le rencontre pour la première fois dans un traité sur l'art de la guerre écrit par l'empereur Maurice à la fin du VI^e siècle. Il est acquis à la science, redisons-le, que les anciens Grecs et Romains ne montaient pas à cheval sur de vraies selles, formées.

Il en sera de même en ce qui concerne le mot *Italiciani*, sur l'origine et l'application duquel il ne peut y avoir lieu de se méprendre.

de deux pièces de bois coupées en cintre et jointes l'une à l'autre par deux branches de fer, mais sur un panneau carré, sur une espèce de couverture pliée en quatre (*ephippium*). Aussi, comme les *étriers* ne furent adoptés qu'après l'invention de la *selle* proprement dite, et que cette invention ne paraît dater que du IV^e siècle de l'ère chrétienne, le mot *scalae* n'est pas, dans ce sens, d'une bonne latinité, et n'exprime pas un détail des mœurs antiques, mais de celles du moyen-âge. Le mot *stapes* ou *stapia* a été trouvé dans quelques inscriptions, qui, évidemment, ne remontent pas bien haut, et où il signifie un *étrier*. Il paraît être formé du mot allemand *staff*, pas ; et, quoiqu'il ait été inséré dans les dictionnaires latins, on doit le considérer comme un mot d'invention moderne, et qui ne se rencontre dans aucun texte de l'antiquité. — Les femmes montaient à cheval de côté, comme les nôtres, sur un coussinet ou *ephippium*, ainsi que le prouvent les expressions *muliebriter equitare* ou *equo insidere*. Quelquefois les hommes eux-mêmes suivaient cette mode. — 1. *Equus* (romanus), *chevalier* (romain), membre d'un corps (*Celeres*) établi dans l'origine, à ce qu'on suppose, par Romulus et composé de trois cents hommes, choisis parmi les familles patriciennes, qui servaient à cheval et étaient montés aux dépens de l'État, pour former la garde du corps du roi. *Equus publicus*, cheval accordé par l'État à chacun des anciens chevaliers romains (*Equites*), pour faire leur service dans la cavalerie ; on l'achetait et on l'entretenait aux frais de la République. L'*equus publicus*, d'après les inscriptions, fut souvent accordé, postérieurement à l'institution de l'Ordre Equestre, à titre de récompense nationale, honorifique, etc., pour des services rendus à l'État ou publiquement ; d'où ces expressions, fréquentes sur les monuments écrits, *honoratus equo publico*. Le nombre des chevaliers romains fut considérablement augmenté à différentes époques, et, plus tard, la propriété, au lieu de la noblesse, devint la condition essentielle pour être admis dans ce corps, qui constitua ainsi la cavalerie des anciennes armées romaines et forma un ordre séparé dans l'État, distingué des Sénateurs par l'insigne de l'angusticlave (*clavus angustus*), et du peuple par l'anneau d'or que les chevaliers portaient au doigt. Comme cette classe avait cessé de faire un service militaire distinct avant la fin de la république, et que les monuments subsistant encore qui offrent des scènes de guerre, sont tous postérieurs à cette période, on n'a pas de représentation authentique d'un chevalier de cette classe, si ce n'est dans quelques figures sur les monnaies de Censeurs, qui sont trop petites et trop imparfaites pour donner des détails minutieux ou caractéristiques. Toutefois, les Chevaliers, sur ces médailles, apparaissent drapés simplement dans la tunique (*tunica*) et tenant un cheval par la bride (*cir equo clarus*) devant le Censeur qui siège sur sa chaise curule ; ce qui s'accorde avec le témoignage de Polybe (VI, 25), qui dit que l'ancienne cavalerie romaine n'avait pas d'armure défensive avant que les relations avec les Grecs leur eussent appris à adopter le même costume (de guerre) que les cavaliers de ce pays. — 3. On appelait encore *equus* un simple *soldat à cheval*, qui ne recevait

Le mot *Stablesiani* a fourni à Bocking le sujet de deux annotations (t. I^{er}, pp. 209-10 ; t. II, pp. 566 et suiv.), aussi instructives qu'intéressantes, et qui vont nous servir de guide. Ce mot, évidemment formé de *Stabulum* (écurie) (1), a dû exprimer, dans l'origine, quelque chose d'analogue à ce que nous appelons aujourd'hui *écuyer*. En effet, dit notre savant commentateur : « *Mihi videtur ab initio Stabulorum equiliumve principalium curatores* » sive, ut ita dicam, *aulici equisones, iidemque Praepositis Stabulorum subditi fuisse ; posteaque nomen Comitatus ipsis equitibus inditum esse crediderim. »*

De là également l'expression de *Stabularii* ; de là surtout celle de *Comes Stabuli*, Maître ou Comte de l'écurie, d'où nous avons fait le mot *Connétable*, autrefois pre-

pas son cheval de l'État, mais qui pouvait s'équiper lui-même et éviter ainsi la fatigue plus grande de servir à pied. Ces troupes recevaient une solde de l'État, et elles formèrent la cavalerie romaine, après que les chevaliers réguliers eurent cessé de faire le service militaire. Des soldats de cette classe sont fréquemment représentés sur les colonnes et les arcs de triomphe de l'époque impériale : ils ont un casque, une cuirasse à écailles, une lance, un petit bouclier rond, pas d'étriers, et un coussinet couvert d'une housse — 4. Le cavalier légionnaire, *equus legionarius*, évidemment, comme l'épithète l'indique, distinct des chevaliers et de la cavalerie ordinaire, qui était placée d'habitude sur les ailes, et fournie très-souvent par les alliés. Le nom porte naturellement à conclure que c'était un corps de cavalerie pesamment armée, comme l'infanterie de la légion. Une figure prise de la colonne de Marc-Aurèle confirme cette conjecture, en montrant qu'à cette époque, du moins, il y avait une classe de troupes romaines à cheval qui portaient une cuirasse exactement du même genre que les légionnaires de la même période.— 5. 6. 7. Nous savons ce qu'étaient les *Equites praetoriani — sagittarii — cataphracti* ou *clibanarii*. — 8 *Equus alarius*, cavalier des alliés, qui accompagnait les légions romaines. Cette cavalerie était appelée ainsi parce qu'elle était toujours placée sur les ailes. — 9. *Equus extraordinarius* : soldats choisis dans la cavalerie des alliés, et dont on formait un corps d'élite au service des Consuls.

(1) *Stabulum*, dans un sens général, tout endroit où peuvent se tenir (*stare*) et s'abriter hommes ou animaux : une écurie pour les chevaux (*equile*) ; un parc ou une bergerie pour les moutons et les chèvres (*ovile*) ; une étable à bœufs (*bubile*) ; une basse-cour pour la volaille et les oiseaux domestiques (*ornithon*) ; un hangar servant à protéger des ruches (*apiarium*) ; un vivier où l'on gardait du poisson (*piscina*), etc. *Stabulum*, qui voulait dire auberge ou hôtel destiné à loger les voyageurs à leur passage dans un endroit, doit être distingué de *caupona* : celle-ci n'était destinée à recevoir que les voyageurs à pied, tandis que l'autre avait également place pour le cavalier et sa monture. *Stabularius*, loueur qui prenait des chevaux en pension dans ses écuries, ou aubergiste logeant à pied et à cheval.

mier officier militaire de la couronne (*Connétablie*, juridiction du Connétable et des Maréchaux de France). Après ces curieux rapprochements, qu'aurions-nous à ajouter ? — Parmi les *Vexillationes* (*Comitatenses*), placées sous les ordres du *Comes et Magister Equitum Praesentalis*, s'en trouvait une qui avait nom *Equites Stablesiani Africani*, — nouvelle induction qui donne lieu de supposer encore que l'armée romaine se recrutait parmi les indigènes (1).

Les *Scutarii*, Scutaires, étaient des soldats armés du *Scutum*, genre de bouclier dont nous avons, à dessein, donné la définition. Mais, de même que nous l'avons fait pour les *Singulares* et les *Singularii*, nous établirons une distinction entre les *Scutarii*, appelés également *Scutatores*, et les *Scutati*. Les premiers étaient des soldats formant la garde des Empereurs, tandis que les seconds appartenaient au corps de l'armée. Et cela nous semble si évident que, quand les *Scutarii* recevaient une autre destination que celle qui leur était propre, on leur appliquait, comme dans le n° 16, par exemple, un qualificatif spécial : *Comitatenses*. Quoi qu'il en soit, la *Notice* n'indique pas cette différence ; mieux que cela même, elle ne parle qu'en note des : « *Scutati* *plumbatis, gladiis et missilibus accincti*. » Quant aux *Scutarii* proprement dits, et auxquels le commentaire consacre différentes annotations, ils figuraient encore dans un autre cadre que celui de l'armée active, et nous aurons occasion d'y revenir ailleurs (2).

Marcomanni, les Marcomans, peuple de Germanie. — On trouve,

(1) Nous croyons devoir appeler ici, d'une manière toute spéciale, l'attention des épigraphistes sur le mot *Stablesiani*, qui se retrouve fréquemment dans les inscriptions, et qui, soit par la faute des lapicides, soit en raison du changement d'idiome local, soit par tout autre motif, est orthographié de façon à désorienter la science. Aussi, ne devra-t-on pas s'étonner de rencontrer des *Stabelsiani*, des *Stabaliani*, des *Stabuli*, des *Stabularii*, *Stablésianoï*, *Stavlésianoï*, etc, expressions qui ont, toutes, le même sens. Un exemple, choisi entre mille, fera mieux comprendre notre pensée à cet égard. Voici des inscriptions recueillies à Brixia (aujourd'hui Brescia), ville de la Gaule Transpadane :

EXARCO | IN. VEXIL | EQ | STABLESIANOR |
M MILITAVIT | ANNOS | etc.

Il en est de même du *Comes Stabuli*, dont le nom rappelle d'importantes fonctions, à l'époque du Bas-Empire : *kcmés tou stablou kai o édô chartoularios tou stablou*.

(2) De même que nous l'avons fait remarquer à propos des *Hastaires* et des *Hastats*, ne pas perdre de vue, en matière d'épigraphie, la différence, peut-être réelle (malgré le silence de la *Notice*), entre les *Scutaire*

dans les inscriptions, le surnom de Marcomanique (*Marcomanicus* ou *Marcomanicus*). Caracalla, vainqueur des Marcomans, l'a porté, et d'autres après lui.

Les *Armigeri*, on le voit, quoique pesamment armés, n'étaient pas seulement des soldats d'infanterie ; mais quelles étaient les armes des *Equites* ? Ces derniers, qui constituaient évidemment la grosse cavalerie, portaient-ils le casque, la cuirasse et de lourdes armes. Étaient-ils ainsi appelés pour les distinguer des *Cataphracti* ou *Cataphractes*, dont nous parlerons plus loin, des *Clibanarii* ou *Clibanes*, dont nous allons parler d'abord ? Les *Equites Armigeri* étaient en général, des soldats d'élite, ainsi que, du reste, toute la cavalerie.

Le *clibanarius* (clibane) était un soldat couvert d'une cuirasse, un cuirassier. Le commentaire de la *Notice*, qui établit, comme nous le verrons en son lieu, une distinction bien tranchée entre le *Cataphracte* et le *Clibane*, fournit de ce dernier diverses peintures fort curieuses, et que voici... « *Cataphracti equites, quos*
» *Clibanarios* dictitant Persæ, thoracum muniti tegminibus et limbis
» ferreis cincti, ut Praxitelis manu polita crederes simulacra, non
» viros quos laminarum circuli tenues apti corporis flexibus ambie-
» bant per omnia membra dēducti, ut quocumque artus necessitas
» commovisset, vestitus congrueret junctura cohaerenter aptata. »
(Ammien Marcellin). — «... Species ... atrox visu... formidolosa,
» operimento ferri equi atque hominis pariter obsepti : *Clibanariis*
» in exercitu nomen est : superne omnibus tectis equorum pecto-
» ribus dēmissa lorica et crurum tenuis pendens sine impedimento
» gressus a noxa vulneris vindicabat » (Nazaire, le panégyriste) (1).

et les *Scutats*, les premiers faisant partie de la garde impériale, les seconds de l'armée.

D'après Ammien-Marcellin (XX, 4), *Scutarii* fut le nom que portait un corps de barbares organisé par Constantin, et qui servait probablement, dit cet historien, de gardes à l'Empereur. *Scutarius* signifiait aussi fabricant de boucliers (*Scuta*).

(1) A notre avis, l'identité entre les *clibanarii* et les *cataphracti* ne saurait être douteuse. D'après Lampride et Ammien Marcellin, on se servait du mot *clibanarii* pour désigner les soldats de la cavalerie perse, qui étaient, eux et leurs chevaux, entièrement couverts d'une armure défensive. D'après Salluste, le *cataphractus* était un soldat qui faisait partie de la cavalerie pesamment armée, et dont le cheval, aussi bien que lui-même, était couvert d'une armure complète. Il ressemblait au dos écaillé d'un crocodile. Cette armure était particulière à quelques nations étrangères, telles que les Parthes, les Perses, les Sarmates (spécimens sur la colonne Trajane). Sisenna applique le même terme à un soldat de l'infanterie : on

On donnait le nom de *sagittarii*, sagittaires ou archers, aux soldats (ordinairement auxiliaires) des troupes légères de la légion romaine. Ils étaient, ainsi que leur nom l'indique, armés d'un arc et de flèches (*sagittæ*). On les mettait sur les ailes, et ils engageaient le combat. S'ils étaient poursuivis, ils se retiraient entre les premiers rangs des légionnaires. — On ne s'étonnera pas de voir figurer ici les Parthes, dont l'habileté à lancer des flèches était devenue proverbiale, dans l'antiquité : « Parthorum lectissimi sagittarii ac » *Numidæ præstantissimi iaculatores*, » dit le commentaire de la *Notice*, qui constate également « Parthorum in arte sagittandi » *peritia, quæ vel in proverbium abierat* » (1).

Les *Cetrati* étaient des soldats armés du bouclier nommé *cetra*.

On appelait *Promoti* les soldats élevés à une classe supérieure :
» *Promoti ad altiorem dignitatis gradum evecti*. »

Les *Honoriani* avaient reçu leur nom de l'empereur Honorius :
« Ab Honorio imp. denominati. » — « Barbari, dit Paul Orose, quon-
» dam in foedus accepti atque in militiam adlecti *Honoriaci* voca-
» bantur. » Ces soldats, souvent cités dans la *Notice*, y figuraient sous cette double dénomination.

doit entendre par là que ce soldat est armé de pied en cap et couvert d'une armure pesante, consistant en un casque, une cuirasse, des cuissards et des jambières. L'auteur de *Rome au siècle d'Auguste* définit le *cataphracte* comme étant un soldat des milices grecque et asiatique. En général, dit-il, les anciens appelaient *cataphracte* le cavalier et son cheval entièrement couverts de cuirasses en mailles de fer; c'était la cavalerie pesante. Le *cataphracte* avait pour armes défensives un casque qui lui cachait la moitié du visage, et un petit bouclier rond et élastique; le bras droit et les cuisses étaient recouverts de morceaux de cuir ou de plaques métalliques, les bottes munies d'éperons, et le cheval protégé par une armure défensive. Ses armes offensives étaient la lance, l'épée et souvent la javeline. Tous les caractères du *cataphractus* se retrouvent dans le *clibanarius*.

(1) *Sagittarii*, archers qui formaient une partie de l'infanterie légère dans les armées romaines. Mais comme l'arc n'était pas, chez les Romains, une arme nationale, c'étaient les alliés qui fournissaient, en général, les corps d'archers. — *L'equus sagittarius*, (appelé aussi *hippotoxota*), archer à cheval : les *sagittarii equites* étaient un corps de troupes composé généralement d'auxiliaires étrangers; mais les Macédoniens avaient aussi des *sagittarii*. Il y avait quelquefois des corps de Romains (Tacite, *Ann.* II, 16) ainsi armés, au moins sous l'Empire. Le mot *hippotoxota*, dans la plupart des cas, se rapporte à des nations étrangères, les Syriens, les Perses; mais des hommes ainsi montés et armés furent employés dans la cavalerie légère des Grecs et dans celle des Romains, du moins sous l'Empire, comme le témoigne une figure représentant un archer de la cavalerie romaine dans l'armée de Marc-Aurèle, d'après la colonne de cet empereur.

Les *Equites* . . . *Scholae Secundae* n'étaient autre chose que les *Equites Secundi*, rang d'ordre. Quant à la signification du mot *scholae*, nous y reviendrons ailleurs.

Nous résumerons, dans le § II, le nombre des forces militaires mises à la disposition du Comte d'Afrique, et nous tâcherons d'en établir le chiffre approximatif. L'aperçu qui précède suffit déjà pour faire connaître l'ensemble des différents corps de troupes que ce général avait sous ses ordres pour maintenir le pays. Mais il n'y avait pas de nation lointaine qui ne fût subjuguée au point d'avoir disparu, ou maîtrisée au point d'être réduite au repos, ou pacifiée au point de n'avoir qu'à se réjouir au soleil de la majesté romaine ; et, quand les armées de l'Empire se trouvaient en face de barbares inconnus, et que ceux-ci leur criaient : « Qui vive ! » les aigles répondaient : » Rome, maîtresse du monde ! » Rome combattante et Rome gouvernante apparaissaient partout en même temps.

Il faut le répéter encore, dans une nation à mœurs austères, dont tous les citoyens naissent soldats, la milice ne pouvait qu'être admirable. Les lois de cette milice étaient dures, mais nécessaires. Il y allait de la vie, non-seulement à fuir devant l'ennemi, mais à quitter son armure ou son rang. Il était même interdit, sous peine capitale, de risquer une témérité sans la permission expresse du général. Celui qui mettait bas les armes en face du péril, ou qui aimait mieux se rendre prisonnier que de mourir glorieusement pour la patrie, était déchu du titre de citoyen. Il suffisait qu'un soldat romain sût vaincre ou mourir. Rome considérait la discipline comme le fondement de son empire ; cette qualité essentielle fut la première de ses gloires, la dernière de ses vertus.

Mais, comme il ne suffit pas de savoir faire la guerre, sans un gouvernement qui maintienne l'ordre intérieur de l'État, Rome n'eût pu s'élever au faite de la domination, sans la longue sagesse qui dirigea la politique de son Sénat. Or, même à l'époque de décadence où nous sommes placés, alors qu'il n'existait plus que des traditions du passé, les deux Empires d'Orient et d'Occident, encore si forts contre les ennemis du dehors, n'étaient pas moins admirables au-dedans. L'examen des rouages de l'administration intérieure qui régissait chacun d'eux, ne prouvera pas seulement la haute prudence humaine dirigeant les conseils des princes ; il démontrera qu'une harmonie puissante entre tous les éléments du corps social, perpétuait la force et semblait préluder à l'organisation des États modernes.

Pour peu qu'on tienne à se rendre compte d'une manière plus complète de l'importance des fonctions exercées par les Maîtres de la Milice du Bas-Empire, on fera bien de se reporter au chapitre 5 (t. II, pp. 207 et suiv.) du commentaire de la *Notice*, chapitre qui traite, avec tous les développements désirables, *De Magistris Militum (sive Armorum)*.

Quant aux *Evectiones annuales*, accordées aux « *Magistris Militiæ,* » e quibus unus Mag. Orientis XXV, ceteri XV habebant, » nous avons fait observer qu'il n'en était nullement question en ce qui concerne les hauts Dignitaires de l'espèce dans l'Empire d'Occident. Mais est-il admissible, pour le répéter encore, que ces derniers fussent privés, et pourquoi? d'une prérogative dont jouissaient leurs collègues de l'Empire d'Orient. Tout en partageant les doutes, d'ailleurs fondés, du savant Bocking, à cet égard, nous ne pousserons pas si loin que lui la dénégation, lorsqu'il dit : « *Evectionum faciendarum jus hi Magistri (Occidentales) non habebant.* » Au surplus, dans une question de cette importance, on ne saurait être trop circonspect ni fournir trop de preuves à l'appui, pour et contre. Voici les termes mêmes d'une loi (code Théodosien), rendue en 384, par les empereurs Valens, Gratien et Valentinien, et adressée à Neoterius, Préfet du Prétoire : « *Quibus jus ante* » non fuit *evectionum, abstinentia quibus fuit, faciendarum modera-* » *tione rei p. prosciant. Illustres enim viri militiae equestris ac pedes-* » *tris Magistri qui hac usurpatione caruerunt multo in posterum* » *patientius abstinebunt, cum et amantes rei p. sint et circa commu-* » *nes utilitates nostris sibi animadvertant moribus esse vivendum.* » Enfin, les mêmes Empereurs envoyaient, la même année, à Cynegius, autre Préfet du Prétoire, un décret (*constitutio*) portant ce qui suit : « *Nullus evectioe utatur privatus, tametsi valuerit im-* » *petrare, exceptis his quos sublimissimæ administrationis illustra-* » *vit indeptio (i. e. Praefectis Praetorio) et quos Magistri Equitum* » *ac Peditum pompa sublimat, qui tamen omnes in actu ipsa positi* » *rei-p. providerunt, non hi quos honorarii tantum nominis suffragia* » *prosequuntur; sub hac videlicet definitione, ut cum semel ad* » *propria vel optata pervenerint, utendae ejusdem evectiois non* » *habeant facultatem, nisi consulta iterum clementia nostra gemi-* » *nae iisdem beneficium detulerit largitatis, etiamsi administra-* » *tione deposita ad larem proprium revertuntur.* »

(A suivre)

E. BACHE

